**Exercice BAC ∙ Transposer un texte en croquis**

**Sujet : La région Grand-Est : espace de coopération et de mobilité transfrontalières**

« Située au cœur de l’Europe, la région Grand-Est est la région transfrontalière par excellence, avec près de 760 km de frontières dont 450 km de frontière franco-allemande. Elle est voisine de quatre pays : l’Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse.

Elle participe activement aux travaux de trois espaces de coopération :

– le Rhin supérieur qui réunit l’Alsace, deux régions allemandes (Pays de Bade, Sud du Palatinat), le Nord-ouest de la Suisse ;

– la Grande Région qui englobe six territoires : La Lorraine, le Luxembourg, deux Länder allemands (Sarre, Rhénanie-Palatinat), deux régions belges (Wallonie et Communauté germanophone de Belgique) ;

– et la Champagne-Ardenne/Wallonie qui englobe les départements des Ardennes et de la Marne, et la Wallonie.

La coopération transfrontalière demeure un enjeu important de développement pour les partenaires de ces trois espaces frontaliers.

Par sa position géographique, la région Grand-Est est particulièrement concernée par le travail frontalier. Parmi les 370  000 personnes résidant sur le territoire métropolitain et déclarant travailler dans un pays frontalier, 164 200 se trouvent dans la région Grand-Est (44 %). Les flux de travailleurs frontaliers sont très dissymétriques en raison du taux de chômage plus important en France : alors que ce dernier, en 2019, s’établissait à 8,3 % en Région Grand-Est, il n’était que de 5,4 % au Luxembourg, 3,1 % en Allemagne, et même de 2,3 % en Suisse ! La présence de grandes agglomérations pourvoyeuses d’emploi à proximité de la frontière comme Bâle en Suisse ou Luxembourg-ville joue également un rôle moteur dans ces flux. Le Luxembourg représente la première destination avec 79 300 frontaliers – alors que seuls 350 Luxembourgeois font le chemin en sens inverse – devant l’Allemagne (45 900), la Suisse (37 100) et la Belgique (8 300). »

Anne Vanacore, © Hatier, 2020.